



SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'INDUSTRIE

LE SECRETAIRE D'ETAT

Paris, le

10 JAN. 2017

Nos Réf. : IND/2016/64275

Vos Réf. : SB

Votre lettre du 18/10/2016

Madame le Maire,

Vous aviez bien voulu appeler l'attention du Premier Ministre, qui m'a transmis votre correspondance, sur les difficultés rencontrées par les salariés de l'entreprise Veninov, implantée dans votre commune.

Comme vous le savez, suite à la liquidation judiciaire d'Alkor Venilia en 2011, les actifs des sociétés Veninov SAS et Venilia SAS ont été repris par le groupe Windhager.

A l'issue d'une longue procédure judiciaire au cours de laquelle le groupe Windhager a pu compter sur le soutien très fort de l'Etat au niveau régional et national, le redémarrage de l'activité a enfin pu s'engager en avril 2013, après plus de 18 mois d'arrêt d'activité du site.

Le business plan prévoyait une reconquête progressive de parts de marché permettant la recréation progressive de 40 emplois en production (notamment par l'embauche d'ex-salariés Veninov licenciés en 2011).

Aujourd'hui, plus de trois ans après la reprise, le groupe Windhager fait malheureusement le constat de l'échec de son projet de redémarrage de Veninov. En effet, seuls 13 emplois ont été créés pour la partie production et le chiffre d'affaires a stagné à environ 2 millions d'euros, bien en deçà du seuil minimum de rentabilité.

.../...

Madame Michèle PICARD
Maire de Vénissieux
Conseillère de la Métropole de Lyon
BP 24
69631 Vénissieux Cedex

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

L'impossibilité pour Windhager de reconstruire un niveau d'activité supérieur à 10 millions d'euros, tel qu'espéré en 2013, est principalement liée à l'incapacité de l'entreprise de reconquérir les marchés qu'elle avait perdus pendant la période d'arrêt de la production 2011-2013, durant laquelle ses produits avaient disparu des référencements des principales surfaces commerciales.

D'une part, les concurrents ont eu amplement le temps de récupérer les volumes en question. D'autre part, et surtout, le marché de la toile cirée est aujourd'hui caractérisé par l'omniprésence de produits fabriqués en Asie et en Turquie à des coûts bien inférieurs à ceux envisageables en Europe et pratiqués par Veninov.

Devant ce constat, et au vu des pertes très conséquentes enregistrées (plus de 7 millions d'euros depuis la reprise), le groupe Windhager a annoncé son intention de cesser l'activité de Veninov Production, entraînant le licenciement collectif pour motif économique des 13 salariés de la structure. L'autre entreprise créée lors de la reprise, la société Venilia France, en charge de la commercialisation et qui emploie une dizaine de personnes, est toutefois maintenue.

Le site de Vénissieux a vocation, après la fermeture, à être cédé par le groupe Windhager. L'Etat sera au côté des collectivités locales pour accompagner la recherche d'un repreneur pour ce site afin de maintenir sa vocation économique.

Pour ce qui concerne les salariés de Veninov, en lien avec la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Auvergne-Rhône-Alpes, le groupe Windhager a engagé des démarches pour faciliter le reclassement des salariés et accepté de prendre à sa charge certains frais associés.

L'Etat sera présent pour accompagner ce processus de fermeture et veillera à ce que les salariés bénéficient de bonnes conditions de reclassement.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de mes hommages respectueux.



Christophe SIRUGUE